



Calendrier

Avril 2012

Mercredi 4/4	Débutants et Généatique	local adh	17h30
	Jo Duc		
Mercredi 11/4	Relevés dépouillement	local adh	16h30
	Désiré Marcellin, Thierry Deléan, Nicole sambuis		
Mercredi 18/4	paléo lecture d'actes	local adh	17h30
	Jean Marc Dufreney		
Mercredi 25/4	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Jean marc Dufreney et d'autres		
Samedi 28/4	Assemblée Générale	adh	18h00
	Salle Polyvalente		

Mai 2012

Mercredi 2/5	Débutants et Généatique	local adh	17h30
	Jo Duc		
Mardi 8/5	Histoire des écoles du canton de la Chambre	tous	20h00
	Salle Polyvalente		
	Mireille Morin		
Mercredi 9/5	Relevés dépouillement	local adh	16h30
	Désiré Marcellin, Thierry Deléan, Nicole Sambuis		
Mercredi 16/5	Paléo lecture d'actes	local adh	17h30
	Jean Marc Dufreney		
Mercredi 23/5	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Jean Marc Dufreney et d'autres.		
Mercredi 30/5	Permanence rencontre	local tous	17h30
	Jean Marc Dufreney et d'autres.		

Permanences rencontre

Chaque mois, sur le calendrier, figure l'annonce d'une ou deux « permanences rencontre ». Le nom même dit tout sur cette activité: pour les animateurs, c'est une permanence et une occasion de faire connaissance avec des adhérents que l'on ne voit souvent qu'à l'occasion de l'Assemblée Générale. Pour les adhérents de Maurienne Généalogie, c'est la « rencontre », une occasion de faire connaissance avec d'autres adhérents, d'échanger avec les généalogistes des informations, des astuces et pourquoi pas des personnages à poser sur les branches de son arbre. Il faut aussi penser aux adhérents lointains qui profitent de leurs vacances d'été pour faire une petite visite à l'Association.

On peut également, lors de ces rencontres, consulter au local l'abondante documentation (recueils, dépouillements, etc....) mise à la disposition de tous.

Alors, me direz-vous, tout cela est bel et bon. Mais pourquoi donc ces occasions de contact rencontrent-elles aussi peu de succès?

Pourquoi, trop souvent, les animateurs ne voient-ils personne?

Pourquoi, au bout du compte, peut-on se poser la question de l'utilité d'organiser encore une activité qui intéresse si peu de monde? La publicité en est-elle mal faite? La formule n'en serait-elle pas bonne? La réponse vous appartient.

Prochaine permanence rencontre le 25 avril 2012!

Pierre Blazy.

Nécrologie

Simone et Philippe Coupet, adhérents de Maurienne Généalogie, nous signalent:

« Nous venons vous apprendre une bien triste nouvelle: notre cousin **Ronald Collett**, canadien de Winnipeg (Manitoba), descendant des Gilbert Collet est décédé dimanche dernier.

Il n'allait pas bien depuis le début de l'année. Il venait d'apprendre

il y a peu de temps qu'il souffrait d'un cancer du pancréas et que son foie en était atteint. Les médecins ne lui avaient laissé aucun espoir.

Son état s'est rapidement dégradé, il n'a pas souffert trop longtemps.

Il était venu, avec sa femme Marlène, voir



Ronald et Marlène Collett

la terre de ses ancêtres en avril 2008, Fontcouverte, d'où était partie son arrière grand-mère en 1895. Nous étions tous allés faire une visite au siège de MG à Villargondran et un article de MG Infos, avec des photos, avait immortalisé ces bons moments. Maintenant il nous reste les bon souvenirs.

Cordialement

Simone et Philippe Coupet. »

La rédaction de MG Infos, le Bureau de l'Association et tous le membres de Maurienne Généalogie se joignent à Simone et Philippe Coupet dans l'évocation du souvenir de Ronald Collett et de sa belle fidélité à ses racines mauriennes.

Réunion de Bureau

Une réunion de Bureau a eu lieu au siège de l'Association à Villargondran le vendredi 9 mars. L'ordre du jour en était le suivant:

- Liaison internet au siège
- Devis d'Alliance-Réseaux pour le futur site
- Compte rendu de la réunion de Jean Collet
- Sortie à Turin

- Conférence du 13 mars
- Projet « Migrations »
- Journée spéciale « été »
- Préparation de l'AG du 28 avril
- Journées Généalogiques du 24 juin



Les moyens modernes de communication permettent d'apporter à la formation, qu'il s'agisse des débutants ou de la paléographie, des facilités pour accéder aux Archives Départementales ou à Généabank. Un abonnement à Internet Orange va être souscrit à la place de la clé 3G peu fiable et limitée en capacité.

Le devis de Alliance Réseaux se monte à 5225€ et la maintenance annuelle à 470€. Ces prix ont paru quelque peu exagérés à plusieurs membres du Bureau et un appel à la concurrence a été décidé. Nous espérons avoir d'autres informations le jour de la réunion de préparation de l'AG le 3 avril.

A la réunion de Jean Collet participaient Jean Marc Dufrenoy, André Grange et Marie Françoise Berthet. Tous ont gardé une impression d'imprécision dans les buts et les moyens à mettre en œuvre dans le projet de Jean Collet, de même que dans l'implication éventuelle de Maurienne Généalogie.

La sortie à Turin peut maintenant être reprogrammée. Elle aura lieu



le samedi 3 juin 2012. Les personnes déjà inscrites pour le 11 novembre 2011 sont inscrites d'office et seront invitées à signaler au plus tôt un empêchement pour cette nouvelle date. A noter également qu'il reste des places pour ceux qui ne seraient pas inscrits! Les modalités, les prix définitifs et les dates et heures du départ seront communiqués dans le MG Infos du mois prochain. Pensez à réserver votre journée!

La conférence du 13 mars, prévue avec thème « La Généalogie descendante » sera remplacée par une causerie sur « Isaïe Marcellin Thomasset, instituteur à Valmeinier », par Aimé Perrin.

Le projet « migrations » prend forme. On étudie les buts, les moyens, la méthodologie. Un appel aux volontaires avec le schéma

de travail sera diffusé par la voie d'un « MG Infos » spécial à paraître le 15 avril.

L'Assemblée Générale aura lieu le 28 avril à 18 heures à la Salle Polyvalente de Villargondran, suivie d'un apéritif puis d'un repas amical qui sera vraisemblablement pris au « Capucin Gourmand ». Tous les adhérents y sont, bien entendu, cordialement invités.

L'organisation d'une journée rencontre « spéciale été » est en cours de gestation. Cette journée, destinée à réunir les adhérents de la vallée et ceux qui ne viennent l'été se déroulera sous la forme d'une rencontre généalogique, suivie d'un volet gastronomique et d'une promenade touristique. Il va sans dire que vous serez tenus au courant des développements futurs de cette organisation. La journée généalogique 2012 sera organisée par le Centre Généalogique de Savoie à Combloux, près de Sallanches en Haute Savoie. Les volontaires pour représenter Maurienne Généalogie se feront connaître auprès de Jean Marc Dufrenoy.

La réunion de Bureau s'est terminée à 21 heures mais a continué ensuite autour d'une pizza, c'est toujours là que l'on refait le Monde!!!

Conférence du 13 mars

Le 13 mars, nous avons programmé une conférence par Jean Marc Dufrenoy sur la « Généalogie Descendante, des pistes pour la recherche ». Les disponibilités des uns et des autres ont fait que c'est, au bout du compte, Aimé Perrin qui nous a longuement parlé « d'Isaïe Marcellin Thomasset, paysan-soldat-instituteur » de Valmeinier.

En préambule, Jean Marc Dufrenoy a fait, comme d'habitude, le point des actions en cours.

Le chantier des migrations se précise. On commence à cerner les avantages contenus dans les compétences des généalogistes, en matière de recherche et d'utilisation des bases de données.

Les migrations concernées seront dans un premier temps, les émigrations. 95% de celles-ci sont des migrations intérieures au territoire français, les autres, dites « exotiques », ont pour destination l'Argentine, le Canada, l'Algérie, etc... Les recherches se feront par secteur, par village, auprès des adhérents locaux et extérieurs, des Archives Départementales et sur Généabank, pour lequel des points supplémentaires seront accordés aux chercheurs.

Le travail s'effectuera en trois parties:

- Recherche
- Analyse
- Diffusion (ouvrage, DVD.....)

Vient ensuite l'histoire d'Isaïe Marcellin Thomasset. Cette histoire tient dans un cahier d'écolier de 55 pages, écrit par Isaïe lui-même de 1900 à 1903. Aimé Perrin, dont Isaïe est l'arrière grand oncle, appelle cela « l'histoire près de chez nous ».

Valmeinier, en ce début de XIXème siècle, est un gros bourg de 650 habitants, qui vit en autarcie totale, sur une terre ingrate. Les familles sont importantes et vivent chichement dans des maisons dont la plus grande partie est réservée aux animaux. Réduites à une quasi misère, elles sont contraintes d'emprunter à taux usuraire à Valloire, créant des dettes dont certaines dureront cent ans! L'ordinaire se réduit à des pommes de terre, à du seigle et à son corollaire, le pain de seigle, que l'on cuit une fois par mois.

Isaïe Marcellin Thomasset naît le 28 septembre 1838 au village des Combes à Valmeinier. Il se qualifie lui-même comme un « citoyen ordinaire ». Il naît dans une famille ayant du bien mais dont le chef a peine à garder trois sous. Le jeu, la fête lui sont coutumiers et sont la cause de la ruine de la famille. Isaïe va à l'école mais celle-ci,

tenu par les prêtres, résume son enseignement à la prière et au catéchisme. Pas d'orthographe, pas de grammaire, pas de calcul, pas de géographie, pas d'histoire, pas de morale autre que celle édictée par la religion. Isaïe doit donc s'instruire seul.

Il est vêtu d'habits de gros drap, tissé sur place.

A l'âge de 14 ans, l'instituteur, voulant encourager son esprit ouvert à l'étude, propose de l'envoyer à l'école, mais son frère aîné recule devant le prix à acquitter et refuse.

En 1856, le père meurt et la famille se trouve confrontée à des dettes de 5000 et 12000 francs.

A 18 ans, Isaïe par comme instituteur (il a étudié tant mal que bien par lui-même) au Pontet en Huile puis revient au même titre à la Combaz de Valmeinier.



Il est ensuite appelé à la conscription et devient bersagliere (nous sommes alors en régime sarde). Il échappe aux batailles meurtrières de Magenta et Solferino et devient garde frontière à l'Esseillon. Le Traité de Paix de Villafranca retarde son retour en France. Il habite Cuneo et visite longuement Turin. En 1860, il rentre en France mais repart à zéro de son épisode militaire (entre-temps, la Savoie est devenue française!) et il est incorporé à Chambéry et va à Sathonay puis à Saint Omer où il est rendu à la vie civile en 1863.

De retour dans sa famille, il y trouve une grande misère. Il passe alors son certificat d'instituteur qu'il réussit brillamment (4ème sur 63!) et revient à l'école des Combes.

Commence alors pour lui une vraie vie de forçat. Désireux de voir sa famille vivre correctement, il double sa vie d'instituteur (classe de 40 élèves!) d'une vie d'agriculteur mais compte tenu de la dissémination des lieux, il parcourt plusieurs fois par jour plusieurs kilomètres pour nourrir et soigner les animaux domestiques. Il est



aussi, à cette époque, en conflit avec son frère Hilarion qui ne lui facilite pas la tâche.

En 1869, il épouse Henriette Excoffier dont le frère est curé à Saint Michel.

En 1900, il entreprend d'écrire son journal. Lorsqu'il décède en 1903, il a gagné, en 42 années d'école, la somme de 30000 francs.

Il nous reste de lui son journal, bien sur, mais aussi sa devise: « Travail, Ordre, Economie » et son modèle: Saint Jean Baptiste de la Salle qui distribuait toute sa fortune aux pauvres et la foi en Dieu qui constituera le fondement de sa morale.

Les Franchises

C'étaient des exemptions d'impôts ou la reconnaissance de certains droits ou privilèges, auxquels la population tenait beaucoup.

« Les plus anciennes lois connues de la Terre Episcopale sont celles qui furent promulguées par l'évêque Aymon II de Miolans (1308-1334). Il publia d'abord en 1312 une ordonnance pour ramener les honoraires des notaires aux taux fixés par la coutume, puis le 20 janvier 1325, les franchises ci-après. Ce n'est pas une législation nouvelle qu'édicta l'évêque Aimon, mais il ne fait que rédiger par écrit et confirmer officiellement, à la prière de ses sujets et après entente avec leurs syndics, les dispositions légales déjà en vigueur, introduites par la coutume et constituant le droit coutumier de la terre Episcopale. Elles déterminaient les droits et les devoirs des sujets habitant dans la commune, l'étendue et les limites de la juridiction du châtelain, du maïstral, du juge et autres officiers. Chaque commune veillait d'un soin jaloux sur ses franchises, les faisant renouveler en temps utile, surtout à l'avènement d'un nouveau souverain.

En voici l'essentiel, elles règlent déjà dans le détail un grand nombre de problèmes :

-la succession : la liberté testamentaire est absolue.

-les « usuriers » (banquiers et prêteurs de l'époque) déclarés publiquement et assujettis à une redevance, seront les seuls à être considérés comme usuriers.

-enquêtes pour crimes et délits : ne pourront avoir lieu qu'après une dénonciation régulière.

-tous les droits que l'évêque a établi sur la nomination des gardes forestiers, gardes champêtres, les corvées, cours d'eau, forêts, pâturages, les confréries, les processions, les fours, les plantations de bornes, les chemins, les moulins, les foulons, etc...sont supprimés en ce qui concerne la Terre Episcopale.

-plus de droits pour les saisies

-interdiction d'extorquer par des menaces des honoraires ou contributions qui ne sont pas dus.

-les usages et redevances perpétuelles qui étaient payées en monnaie ancienne conservent la même valeur. »

Relevé par Marie Louise Blazy.

Voici la suite de l'ouvrage de Francis Tracq sur les litiges en Haute Maurienne.

Litiges entre Termignon et Sollières.

« A la fin de juillet 1282, le Châtelain de Maurienne, le Bailly de Savoie et quelques hommes de loi, choisis comme arbitres par les communautés de Sollières et de Termignon, se réunissent. Il s'agit de trancher définitivement les litiges sur les prairies et pâturages des alpages du Mont Froid quelque peu enchevêtrées. Chacune prétend avoir des droits sur le territoire de l'autre mais refuse de lui en reconnaître. Un compromis est trouvé: Les habitants pourront, dès le matin, envoyer les troupeaux dans les pâturages de la commune voisine à condition de les rentrer chez eux le soir. A l'époque des foins, les bœufs, alors animaux de trait, devront rester sur les prés de leur propriétaire. De décembre à février, donc en hiver, les propriétaires de granges situées sur l'autre commune pourront y amener leur troupeau pour y consommer le foin, preuve d'un climat plus doux qu'aujourd'hui.

Trois siècles plus tard, en 1577, Termignon entreprend un nouveau procès: des gens de Sollières ont coupé des bois « pour la clôture

de leurs possessions ». La procédure s'étend vite à l'usage et au bornage des communaux. Les curés des paroisses voisines de Lanslebourg, Lanslevillard, Bramans et Aussois reçoivent un monitoire (ordre d'un évêque ou d'un juge ecclésiastique) invitant ceux connaissant les limites des communautés de Termignon et de Sollières d'en aviser le jugement. Le procès s'arrêtera en 1579. Sur la rive droite de l'Arc, un problème s'est posé pour l'utilisation de l'eau du ruisseau de Bonne Nuit descendant de la Dent Parrachée, formant limite entre Termignon et Sollières. En 1394, Termignon obtient le droit de se servir de ce ruisseau pour arroser ses prairies, Sollières se voit accorder la même autorisation en 1401. Un an plus tard, les deux communes, devenues raisonnables, conviennent que chacune profiterait alternativement de toute l'eau pendant une semaine. Cet accord a subsisté jusqu'au début du siècle dernier. »

A suivre.

Particulièrement signalé

La sortie aux Archives de TURIN, reportée à l'automne pour une raison de structure indépendante de notre volonté aura lieu le

Samedi 2 juin 2012

Les personnes inscrites pour la sortie du 11 novembre sont inscrites d'office pour la prochaine.

Il reste des places pour les retardataires potentiels.

Merci de bien vouloir signaler au plus tôt tout empêchement éventuel et pour les nouveaux inscrits la réservation.

Contactez :

jean-marc.dufreney@laposte.net

La Mappe

Il s'agit précisément de la **mappe sarde**. Sachez que ce terme provient du latin « mappa », il désigne un plan ou une carte. Jusqu'au milieu du XVIème siècle, l'impôt en Savoie était levé de façon irrégulière. En 1654, un édit avait créé un « droit de subside »

déterminé en fonction des ressources. La terre devenait la base de calcul de la nouvelle contribution, qui prenait le nom de « taille ». Cet impôt conduisait à l'établissement d'un premier cadastre ordonné par un édit en 1601.

Mais ce qu'on appelle la mappe sarde se rapporte au cadastre de 1730. Sa réalisation est due à Victor Amédée II. Ce souverain dont la tenue vestimentaire était singulière -il portait un manteau doublé d'une peau d'ours en dedans l'hiver et au-dehors l'été- régna en despote éclairé. Ce qui le conduisit à vouloir établir une mesure équitable des biens fonciers et une répartition uniforme des impôts. Et par là, à vouloir atténuer les privilèges féodaux de la noblesse et du clergé. Les intéressés n'apprécièrent qu'avec modération. De multiples pressions témoignèrent de l'inquiétude des communautés devant ces évaluations.

Cette réforme fiscale ne pouvait s'appliquer qu'en réalisant un nouveau cadastre. Près de quatre vingt dix ans avant la France, Victor Amédée II prescrivait son établissement. En Savoie, les travaux débutèrent en 1728, ils s'achevèrent dix ans plus tard sous

Charles Emmanuel III.

Le projet était ambitieux. Le cadastre devait répertorier la totalité des terres habitées et productives des Etats de Savoie. Ce fut un travail de patience mené avec rigueur par plus de cent géomètres ayant déjà œuvré en Piémont. Le résultat fut un immense répertoire



des terres, sous forme de grandes planches coloriées selon les types de culture ou d'occupation du sol, avec mention du nom des lieux-dits. Trois mappes furent réalisées pour chaque secteur. Soit l'originale en noir et blanc, une première copie, avec légende et couleurs au lavis, destinée à la Chambre des Comptes de Chambéry, une seconde copie déposée dans la commune concernée.

Le cadastre allait rapidement se heurter à la difficulté de suivre les mutations foncières

St Sorlin (détail)

et dès les années 1780, il ne correspondait plus à la situation réelle. Après la Révolution, les planches, qui avaient été emmenées à Turin, furent rapportées à Chambéry. Elles étaient en piteux état, suite à une utilisation intensive. Certaines avaient été découpées. Mais jusqu'en 1852, la mappe fut le seul outil de référence pour les limites des parcelles.

La mappe est le plus ancien cadastre cartographié d'Europe. Son échelle est proche du cadastre actuel. Elle fait à présent le bonheur des historiens, mais pas seulement: on l'utilise encore dans certains contentieux et elle servit à établir l'ancien lit de l'Arc pour le tracé de l'autoroute de Maurienne!

Mais les planches continuent à se dégrader et une longue procédure de restauration et de sauvegarde est entreprise pour nous conserver ce monument du passé.

D'après Jean Marie Jeudy, « Les mots pour dire le Savoie »

Le fragment de plan est tiré de « La Maurienne en 1730 » de Daniel Déquier, Marie-Claire Floret et Jean Garbolino.

Vous êtes tous cordialement invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de Maurienne Généalogie

qui aura lieu le

Samedi 28 avril à 18 heures

À la Salle Polyvalente de

VILLARGONDRAN

Ordre du jour:

- Rapport moral et d'activité et vote
- Rapport de Trésorerie et vote
- Perspectives d'avenir
- Questions diverses

A l'issue des travaux, un repas amical nous réunira comme d'habitude au Capucin Gourmand
Participation 20 Euros

Réservez votre soirée!